Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Baertschi, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Sandro Pistis, Patrick Dimier, Jean-Marie Voumard, Florian Gander, Françoise Sapin, Jean-François Girardet, Thierry Cerutti, André Python, Christian Decorvet, Ronald Zacharias, Danièle Magnin, Christian Flury, Sandra Golay, Henry Rappaz, Francisco Valentin

Date de dépôt : 27 mars 2017

Proposition de motion

Secret fiscal en danger : n'employons que des résidents genevois dans les fonctions sensibles !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les douanes françaises ont, à plusieurs reprises, cherché à obtenir par des procédés scandaleux des données fiscales confidentielles;
- que l'administration fiscale cantonale (AFC) doit protéger le secret fiscal et prendre toutes les précautions qui s'imposent;
- que la nouvelle directrice générale adjointe de l'administration fiscale habite en France voisine;
- que des employés de l'AFC sont frontaliers,

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre immédiatement de son poste stratégique la nouvelle directrice générale adjointe de l'administration fiscale cantonale;
- à rendre obligatoire, dans les meilleurs délais, la domiciliation dans le canton de Genève pour les cadres de l'administration fiscale cantonale et toute personne ayant accès à des données fiscales confidentielles.

M 2387 2/3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le journal « Le Matin Dimanche » nous apprend dans son édition du 26 mars 2017 que « le Département genevois des finances, dirigé par le PDC Serge Dal Busco, a nommé début mars Charlotte Climonet en tant que directrice générale adjointe de l'Administration fiscale cantonale (AFC) ».

Etant donné qu'elle habite en France voisine et a accès aux données confidentielles des contribuables genevois, sa nomination représente un véritable danger. En effet, les données qu'elle détient peuvent facilement être piratées et le fait d'habiter de l'autre côté de la frontière pose un problème de sécurité tout à fait évident. Rappelons les diverses affaires qui ont frappé des employés de banques genevoises, en raison de l'action acharnée des douanes françaises à l'encontre de la Suisse et de Genève en particulier afin d'obtenir des données confidentielles.

D'autres employés de l'AFC, qui ont accès aux informations fiscales sensibles, sont soit frontaliers permis G soit résidents en France voisine, ce qui représente également un risque considérable, vu la position particulière de Genève

Le Mouvement Citoyens Genevois s'inquiète depuis toujours de ce genre de pratiques qui mettent en danger nos institutions.

Nous sommes particulièrement inquiets de constater que le département des finances n'a pas entendu ce message. Dans une fonction aussi stratégique que l'administration fiscale, vu l'attitude hostile des douanes françaises depuis des décennies, il n'est pas acceptable d'avoir une employée résidant en France voisine.

C'est une nouvelle perte de souveraineté que dénonce le MCG, puisque nous pouvons par imprudence et manque de précautions perdre le secret fiscal auquel tiennent les Genevois. Dans notre monde de Bisounours, où certains ne réalisent pas le danger, nous devons mettre un frein à ces pratiques dangereuses.

Chacun se souvient du tort considérable causé par M. Falciani, employé de la banque HSBC qui a transmis des données confidentielles à l'administration fiscale française. Par ailleurs, plusieurs cas de contrainte sur des employés de banques genevoises ont été relayés par les médias.

3/3 M 2387

La présente motion demande de suspendre cette nomination à la direction de l'administration fiscale, qui est largement contestée, mais également de régler, dans les meilleurs délais, le problème de la domiciliation des employés de l'AFC.

Nous proposons, au travers de cette motion, de donner un signal fort au Conseil d'Etat et au département des finances, afin de mettre fin à cette dérive dangereuse de l'AFC.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de soutenir la présente motion.